



PROJET PEDAGOGIQUE ACCUEIL DE LOISIRS - ANIMATION JEUNESSE

U:\Planète Jeunes\originaux\2018\projet pédagogique ADL jeunesse 2017-2018.docx

Lieu

HORBOURG-WIHR

Préambule

Le projet pédagogique est un outil pour l'équipe d'encadrement. Il fixe le cadre, le fonctionnement et les différents objectifs à développer. L'animateur n'imposera pas d'activités que les jeunes ne souhaitent réaliser. Les jeunes pourront s'occuper de manière autonome. Par contre, il est présent :

- ▶ pour écouter les attentes et les besoins exprimés par les jeunes et y répondre (et/ou en être un relais)
- ▶ pour accompagner les jeunes, les aider, les soutenir dans leurs projets
- ▶ pour garantir la sécurité physique et affective des jeunes

Ainsi, ce projet pédagogique pourra évoluer suivant le résultat des différentes expérimentations et des aspirations des jeunes.

Les Outils

1) L'Association de Gestion des Actions Pour l'Enfance et la Jeunesse

Elle a pour objet au niveau de Planète Jeunes:

- ▶ De favoriser l'animation des activités des jeunes de la commune par un ensemble de réalisations à caractère social, culturel, familial, sportif et éducatif
- ▶ De soutenir, d'encourager et de provoquer tous les efforts et toutes les initiatives tendant à répondre et à développer la communication, l'animation et la formation des jeunes,
- ▶ D'assurer l'animation et la gestion des locaux mis à disposition de l'association,
- ▶ D'organiser toutes fêtes et manifestations de propagande en faveur des activités citées
- ▶ D'être le support de mise en œuvre des actions du Conseil Municipal juniors

2) Un « Local Jeunes »

Le local jeune, même avec une habilitation « Accueil de Loisirs » ne sera pas un mode de garde. Après avoir remplis les démarches administratives nécessaires, les jeunes peuvent fréquenter librement le local pendant les horaires d'ouverture.

3) Le Conseil Municipal Junior

Il est composé de représentants des enfants et des Jeunes de la Commune

Il émet des propositions au Conseil Municipal (des adultes)

Il est soutenu dans ses actions par l'Association de Gestion des Actions Pour l'Enfance et la Jeunesse

Les principes éducatifs

I. Favoriser l'autonomie des Jeunes

Objectifs opérationnels	Moyens – Méthodes	Critères d'évaluation
1. Favoriser l'aménagement du local par les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Choix du matériel, recherche de devis par les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les jeunes s'impliquent-ils ? ▶ Combien sont-ils à s'impliquer ?
2. Favoriser la gestion du local par les jeunes	<p>L'animateur est présent pour accompagner et pour réguler (si nécessaire) et pour contrôler le bon fonctionnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Gestion des activités. ▶ Gestion du petit nettoyage 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les jeunes s'impliquent-ils ? ▶ Combien sont-ils à s'impliquer ? ▶ Y a t'il un roulement qui se met en place ? ▶ La gestion s'opère t'elle de manière démocratique ?
3. Favoriser l'accès des jeunes à l'information	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place de postes informatiques avec un accès à Internet ▶ Mise en place d'un P.I.J (Point Information Jeunesse) ▶ Mise en place d'un tableau d'affichage ▶ Organisation d'actions de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ces outils sont-ils utilisés par les jeunes ? ▶ Sont-ils nombreux à les utiliser ? ▶ Y trouvent-ils les informations recherchées ? ▶ Les jeunes ont-ils été sensibilisés ?
4. Favoriser l'accès des jeunes au monde du travail	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mener des actions avec Pole emploi ▶ Organisation de rencontres et d'échanges entre les jeunes et les employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment les jeunes qualifient-ils ces actions ? ▶ Combien de jeunes sont en difficulté pour trouver un emploi ?

		<ul style="list-style-type: none"> ▶ Quel est le retour des employeurs pour ce type d'action ?
5. Favoriser l'accès des jeunes au monde associatif	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Organisation d'actions de découvertes en partenariat avec le tissu associatif de Horbourg-Wihr 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comment les jeunes qualifient-ils ces actions ? ▶ Comment les responsables associatifs qualifient-ils ces actions ?
6. Aider les jeunes à mener leur projet personnel	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'animateur a un rôle de formateur, d'accompagnateur, il ne fait pas à la place du jeune. ▶ Il l'aide à s'organiser, à structurer sa réflexion. ▶ Il le sensibilise à la notion d'échéancier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le projet du jeune aboutit-il ? ▶ Quel sont les écarts entre le projet initial et final ? (nombre, nature...) ▶ Le jeune est-il devenu autonome dans le cadre de son projet personnel ?

II. Favoriser la socialisation des Jeunes

Objectifs opérationnels	Moyens – Méthodes	Critères d'évaluation
1. Aider les jeunes à développer des projets collectifs (sorties, camps, animations...)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'animateur met en place des processus de décision démocratiques ▶ Il a un rôle de formateur, d'accompagnateur, il ne 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les projets des jeunes aboutissent-ils ? Pourquoi ? ▶ Les projets réalisés suite à la

	<p>fait pas à la place des jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Il les aide à s'organiser, à structurer leur réflexion. ▶ Il les sensibilise à la notion d'échéancier, de gestion financière et les aide à argumenter leurs projets 	<p>demande de certains jeunes rencontrent-ils une adhésion plus large de jeunes ? Pourquoi ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les décisions sont-elles prises de manière démocratique ? Facilement ? ▶ Quels effets induisent cette dynamique auprès des jeunes ? S'écoutent-ils mieux ? Respectent-ils le point de vue des autres ?...
2. Aider les jeunes à développer de meilleurs rapports à la loi	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Utilisation du jeu « la place de la loi » développé par l'APCEJ (Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes) ▶ Création avec les jeunes d'un règlement intérieur du local 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les connaissances des lois par les jeunes s'en trouvent-elles bonifiées ? ▶ Quels sont les effets induits par le jeu et les débats qui en découlent ? Comprennent-ils mieux la loi, la rejettent-ils moins ? ▶ Le règlement est-il respecté par les jeunes ? Le font-ils respecter entre eux ?
3. Aider les jeunes à développer de meilleurs rapports avec les institutions	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un Conseil Municipal Junior ▶ Création de sièges pour les jeunes au sein des Conseils d'Administration des associations Organisation d'actions en partenariat avec les écoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les jeunes ont-ils l'impression d'être entendus, compris et reconnus ? ▶ Quels sont les effets induits ? Comprennent-ils mieux les institutions, les rejettent-elles moins ?
4. Aider les jeunes à développer de meilleurs rapports avec les adultes	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'animateur utilise une règle de respect réciproque avec les jeunes ▶ L'animateur pourra avoir un rôle de médiateur, il 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les relations entre l'animateur et les jeunes sont-elles de nature respectueuse ? Avec les autres

	<p>est le garant du respect mutuel</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Organisation de rencontres avec d'autres associations	<p>adultes ?</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Existe t'il une relation de confiance avec l'animateur ? Les autres adultes ?▶ Quels sont les effets induits par les rencontres ?
--	--	---

III. Favoriser la citoyenneté chez Jeunes

Objectifs opérationnels	Moyens – Méthodes	Critères d'évaluation
<p>1. Favoriser l'entraide</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ entre les jeunes ▶ sur le territoire de la commune ▶ de manière plus large 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'animateur relève les compétences des jeunes, les relaye et les valorise. ▶ Organisation d'actions d'entraide sur le territoire de la commune ▶ Organisation d'actions humanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Ces actions développent-elles l'entraide entre les jeunes ? ▶ Quels sont les effets induits ? ▶ Comment les jeunes évoluent-ils sur leur savoir être ?
<p>2. Favoriser l'engagement des jeunes au service de la collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en place d'un Conseil Municipal Junior ▶ Création de sièges pour les jeunes au sein des Conseils d'Administration des associations et du CEL (Contrat Educatif Local) ▶ Mise en relation les jeunes et les associations qui recherchent des bénévoles 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les jeunes s'engagent-ils au service de la collectivité ? ▶ Sont-ils nombreux ? ▶ Quels sont les effets induits ?